



Règlement particulier

TOURNOIS DEPARTEMENTAUX JEUNES

Saison 2023-2024

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD et sous la responsabilité d'un juge-arbitre.

Article 1 : Accueil des TDJ

L'ensemble des Tournois Départementaux Jeunes de la saison sont organisés par le Comité Bad 74.

Les règles de fonctionnement pour l'accueil des TDJ est la suivante : le Comité Bad 74 gère l'ensemble de la compétition en amont et n'est pas présent le jour J.

Le club hôte de l'événement à donc à sa charge : la gestion de la table de marque et du plateau sportif, de la buvette et les récompenses.

Les inscriptions des joueurs inscrits "à domicile" ne sont ensuite pas facturées au club hôte.

Article 2 : Joueurs concernés

Seuls les joueurs poussins à cadets ayant une licence compétition dans le département de la Haute-Savoie et possédant une moyenne nécessaire à la participation des TDJ (NC avec accord de l'un des cadres départementaux pour les poussins puisqu'ils n'ont plus de classement officiel) peuvent participer.

La limite de points est fixée à 3 points. Celle-ci pourra être réévaluée durant la saison en fonction de l'influence de ces dernières.

Certains joueurs des Comités voisins de l'Ain et de la Savoie pourront, sur invitation d'un cadre départemental, participer à la compétition.

Article 3 : Tableaux et mode de compétition

Les tableaux et séries proposés sont établis en fonction de critères tels que l'âge mais également et surtout les classements pour espérer des matchs les plus serrés possibles. Il n'y a donc pas de catégories classiques et donc pas de fusion prévue.

Dans les tournois accueillant des doubles. Il est prévu, en cas de forfait de l'un des joueurs d'une paire (dans l'ordre) :

- De proposer au joueur restant le choix d'un nouveau partenaire
- De proposer un partenaire différent
- De retirer la paire au profit d'une autre

La date limite d'inscription est toujours fixée au dimanche précédant le TDJ (une semaine avant).
Le tirage au sort des tableaux est prévu le mardi précédant le tournoi. Les têtes de série seront déterminées au CPPH du jeudi d'avant la fin des inscriptions.

Seules les 80 premières inscriptions seront prises en compte, ce chiffre pourra être revu à la baisse en fonction du nombre de terrain du club receveur.

Les coûts d'inscriptions sont fixés à 5 Euros pour 1 tableau et 8 Euros pour 2 tableaux.

La facturation sera faite aux clubs à l'issue du tournoi.

Seules les inscriptions présentes sur le logiciel d'inscription en ligne seront valides.

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier.

L'horaire est donné à titre indicatif.

Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé 1 heure avant l'horaire prévu sans que son accord ne soit requis.

Les volants seront à la charge des joueurs. Les volants officiels sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Certains matches pourront être arbitrés par un arbitre officiel FFBAD. Les matches non couverts par l'arbitre se dérouleront en auto-arbitrage.

Les matches se dérouleront en 2 set gagnant de 21 points.

Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à 20 minutes. Il peut être raccourci avec l'accord des intéressés ou rallongé par décision du juge arbitre.

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement officiel (suivant RGC).

Le coaching n'est pas autorisé entre les points. Il est seulement autorisé pendant les pauses à 11 dans chaque set et entre les sets.

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.

Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Toutefois, pour une raison majeure, il pourra prévenir le juge arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

Le joueur est autorisé à quitter le terrain entre les sets ou durant les pauses à 11 mais doit être de retour sur le plateau de jeu dans les délais accordés par le règlement général des compétitions.

Il est interdit d'utiliser des substances pouvant être considérées comme dopantes en cas de contrôle anti-dopage. En cas de prise de médicaments, présenter l'ordonnance au JA avant le début de la compétition.

Article 5 : Absences et forfaits

En cas de forfait, la procédure à suivre est la suivante :

- Prévenir l'organisateur (celine@bad74.fr) **et/ou** le JA : leurs coordonnées complètes sont dans la convocation,
- **Et** envoyer sous 5 jours un justificatif à la Ligue Auvergne Rhône Alpes si votre absence est constatée après le tirage au sort (obligatoire) !
- Nous vous conseillons de scanner votre justificatif (certificat médical ou autres) et joindre quelques renseignements concernant le tournoi : date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom pour faciliter le traitement de votre demande et de l'envoyer à la ligue par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 6 : Juge arbitre

Dans le cas où la compétition aura un arbitrage possible sur certains matchs, un JALC sera nommé responsable de la compétition.

Toute contestation devra être présentée au juge arbitre par le joueur concerné. Dans le cas d'un mineur, c'est un responsable majeur qui doit présenter la contestation.

Le juge arbitre est présenté dans le tableau ci-après. Ses décisions sont sans appel.

Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Pour le Comité Bad 74,
Céline Gardet



Document de suivi : Tournois Départementaux Jeunes – Comité Bad 74

Action	Dates	Lieux	Tableaux proposés	Date limite des inscriptions	Date du tirage au sort	Date du CCPH	GEO	JA attribué	Logiciel utilisé	Volants officiels
TDJ 1	Samedi 7 octobre	Annemasse	SH/SD	1/10/2023	3/10/2023	28/9/2023	Béranger MOCAER	Jean Claude BERTHE	Badnet	Victor Queen
TOP Elite 74 Toussaint	mercredi 25 octobre 2023	Cruseilles	SH/SD/DH/DD	23/10/2023	24/10/2023	19/10/2023	Thomas DUTEIL	Céline GARDET	Badnet	Victor Queen
TDJ 2	Dimanche 19 novembre	Thonon	SH/SD	12/11/2023	14/11/2023	9/11/2023	Céline PARMENTIER	Jean Claude BERTHE	Badnet	Victor Queen
TDJ 3	Samedi 2 décembre	Poisy	SH/SD/DH/DD	26/11/2023	28/11/2023	23/11/2023	Gael ORDUREAU	Jonathan PARSY	Badnet	Victor Queen
TDJ 4	Samedi 13 janvier	Groisy	SH/SD	7/1/2024	9/1/2024	4/1/2024	Corine ASCHERI	Isabelle PRADEAU	Badnet	Victor Queen
Chpt Départemental Jeunes	Samedi 3 février	Annecy	SH/SD	28/1/2024	30/1/2024	25/1/2024	Céline GARDET	Florian DESGLAND	Badnet	Victor Queen
TDJ 5	Samedi 2 mars	Frangy	SH/SD	25/2/2024	27/2/2024	22/2/2024	Anthony CHAGOT	David CHAILLOU	Badnet	Victor Queen
TDJ 6	Samedi 23 mars	Cruseilles	SH/SD	17/3/2024	19/3/2024	14/3/2024	Sébastien VANHEMENS	Bruno MONPLOT	Badnet	Victor Queen
TDJ 7	Samedi 13 avril	Faverges	SH/SD/DH/DD	7/4/2024	9/4/2024	4/4/2024	Karine GUERIN	Christophe NIZARD	Badnet	Victor Queen
TOP Elite 74 Toussaint	mercredi 17 avril 2024	Thonon	SH/SD/DH/DD	15/4/2024	16/4/2024	11/4/2024	Béranger MOCAER	Céline GARDET	Badnet	Victor Queen
TDJ 8	Samedi 4 mai	St Pierre en Fcy	SH/SD	28/4/2024	30/4/2024	25/4/2024	Eline DALOUBAIX	Elsa BESSON	Badnet	Victor Queen
TDJ 9	Samedi 1 juin	Annecy	SH/SD	26/5/2024	28/5/2024	23/5/2024	Thomas DUTEIL	Samuel PHILIPPE	Badnet	Victor Queen